

Fiche de données de sécurité



Extra-Tacky Red Grease

Date de révision 28-août-2019

Remplace la version 04-mars-2019

Version 2

1. IDENTIFICATION

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Extra-Tacky Red Grease
Code produit GR-14C-HTR-CND

Synonymes Aucun(e)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante uniquement pour usage industriel
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant The Blaster Corp.
8500 Sweet Valley Dr
Valley View, OH
44125 United States
(216) 901-5800

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-800-255-3924
Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 +01-813-248-0585

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Aucun(e)

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

2.3. Dangers sans autre classification (HNOC)

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané.

2.4. Autres informations

Sans objet.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
Dilithium adipate	18621-94-8	2.5-5

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Ce produit est une graisse lithium complexe basée sur l'huile minérale avec des additives. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact oculaire	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Ingestion	Ne pas faire vomir sans avis médical. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

Produits de combustion dangereux La combustion et la thermolyse incomplètes peuvent produire des gaz de toxicité variable tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, divers hydrocarbures, des aldéhydes et de la suie. Ces substances peuvent être très dangereuses en cas d'inhalation dans des espaces confinés ou à concentration élevée.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Extrêmement glissant en cas de déversement. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Extrêmement glissant en cas de déversement. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Dilithium tetraborate	STEL: 6 mg/m ³ inhalable particulate matter TWA: 2 mg/m ³ inhalable particulate matter		

Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Rince-oeils
Systèmes de ventilation

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des mains**

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile Épaisseur $\geq 0,38$ mm - Temps de Passage >480 min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures.

Protection des yeux/du visage

Aucune mesure technique de protection spécifique n'est nécessaire.

Protection de la peau et du corps

Aucune mesure technique de protection spécifique n'est nécessaire.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Lissez
État physique	Semi-solide
Couleur	rouge
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Sans objet
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		Sans objet
Point d'éclair	> 150 °C / > 302 °F	Basé sur l'huile.
Taux d'évaporation		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité		
Limite inférieure d'inflammabilité		
Pression de vapeur		Sans objet
Densité de vapeur		Sans objet
Densité relative		Aucune information disponible
Hydrosolubilité		Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
<u>Autres informations</u>		
Densité	< 1000 kg/m ³ @ 25 °C / 77 °F	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.
Ingestion	Malaise (vague sentiment d'inconfort).
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané.
Contact oculaire	Peut provoquer une légère irritation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

11.3. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Sensibilisation	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Cancérogénicité	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Toxicité pour la reproduction	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
STOT-exposition unique	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
STOT-exposition répétée	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Danger par aspiration	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

11.4. Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3655 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2228 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Occasionnels émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

12.4. Mobilité dans le sol

Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales

Numéro de déchet EPA, États-Unis Aucune information disponible

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun(e)

14.6. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible

14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis) Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	-
AICS (Australie)	-
NZIoC	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

Réglementations fédérales des États-Unis**SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372.

Catégories de danger selon SARA**311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	N°
Danger chronique pour la santé	N°
Danger d'incendie	N°
Danger de dépressurisation soudaine	N°
Danger de réaction	N°

CERCLA

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local.

Réglementations étatiques des États-Unis

Proposition californienne 65 Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques connues de l'État de Californie comme provoquant le cancer ASH ou des malformations congénitales et d'autres effets nocifs pour la reproduction.

Nom chimique	Proposition californienne 65
n-Hexane 110-54-3 (0.00074925 %)	Male Reproductive

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Réglementations étatiques des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Dilithium tetraborate 12007-60-2	X		

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

16. OTHER INFORMATION, INCLUDING DATE OF PREPARATION OR LAST REVISION

HMIS	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle p
NFPA	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Danger spécial -

Date de révision 28-août-2019

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 9, 11

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité